

Communauté de communes Sauldre et Sologne

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est définie par la loi ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine ». Les entreprises faisant parties du périmètre ESS sont les **associations, les coopératives, les mutuelles, les fondations et les entreprises commerciales de l'ESS car ayant une utilité sociale**. C'est une économie ancrée dans les territoires ayant pour principe la **gestion démocratique, la non-lucrativité individuelle et l'utilité collective**.

Les chiffres clés de l'emploi

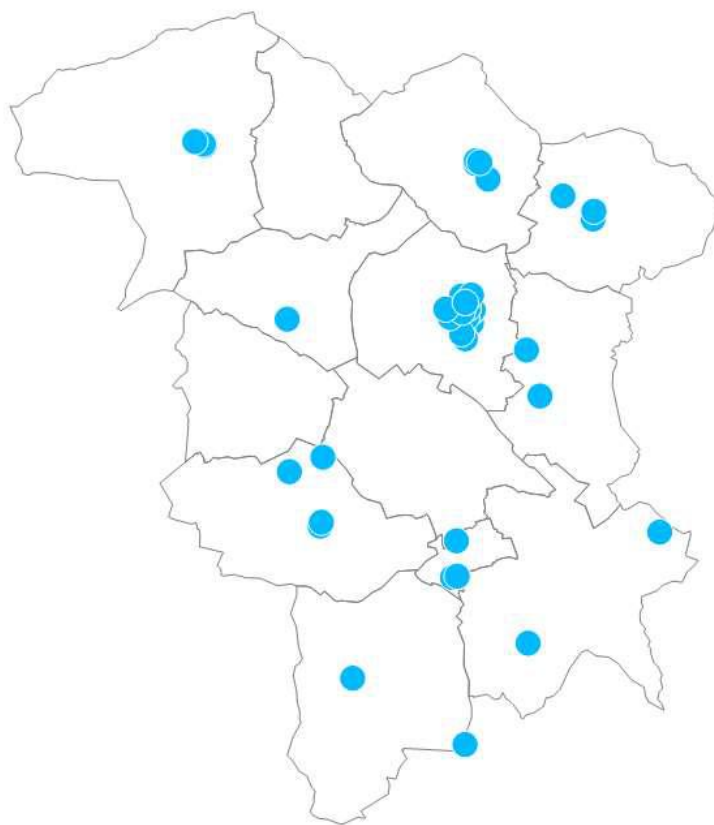
10,4% des personnes salariées* sur le territoire de la Communauté de communes travaillent dans des entreprises de l'ESS.

Cette économie représente **11,7% des établissements employeurs***.

Les trois secteurs les plus dynamiques sont* :

- **L'action sociale**, avec 13 établissements ESS employant 217 salariés ;
- **Les secteurs des services divers** avec 13 établissements employant 83 personnes ;
- **Les activités financières et d'assurance**, avec 9 établissements employant 26 personnes.

Implantation des entreprises de l'ESS



Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE SIRENE Janvier 2020

31/12/2015	Nombre de salariés ESS	Part des salariés ESS	Nombre établissements employeurs de l'ESS	Part des établissements employeurs de l'ESS
CC Sauldre et Sologne	398	10,37%	62	11,74%
Cher	9 580	10,79%	1 018	10,00%
Centre-Val de Loire	84 381	10,50%	9 258	11,10%

Contact :
j.fulloy@cresscentre.org

CRESS Centre-Val de Loire - Maison Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire
6 ter rue Abbé Pasty - 45400 Fleury-les-Aubrais
Tél. 02 38 68 18 90 - contact@cresscentre.org - www.cresscentre.org

*Source : Observatoire de la CRESS Centre-Val de Loire d'après INSEE CLAP 31/12/2015